Objet : Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. (4426HIR)

Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (31 mars 2015)

## AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le projet de loi sous avis a pour objet d'adapter le cadre législatif en modifiant la loi du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive. La création de « Eis Schoul » fût en effet motivée par le choix de concevoir une école préscolaire et primaire dont l'objectif premier est la recherche en matière de développement et de mise en œuvre d'un enseignement et d'un encadrement éducatif selon le principe de la pédagogie inclusive. Cependant, « Eis Schoul » suit dorénavant le modèle général des écoles fondamentales et la recherche n'y est donc plus inscrite comme objectif principal.

Le projet prévoit néanmoins de conserver un rôle pilote dans trois domaines. Il s'agit des domaines de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, du fonctionnement tout au long de la journée ainsi que de la participation des élèves. Il permet également qu'un établissement universitaire puisse dès lors mener des recherches ponctuelles à « Eis Schoul » afin de combler une éventuelle carence en matière de recherche sur l'enseignement à l'école.

La Chambre de Commerce n'a pas de remarques à formuler, et s'en tient à l'exposé des motifs qui explique clairement le cadre et les objectifs du présent projet de loi.

\* \* \*

La Chambre de Commerce, après consultation de ses ressortissants, est en mesure de marquer son accord au projet de loi sous rubrique.

HIR/NMA